

Madame la présidente,

Mesdames, messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les rapports des 18^{ème} et 19^{ème} sessions du Comité du budget et des finances qui est l'organe subsidiaire de l'Assemblée des Etats Parties.

Je dois dire que l'année 2012 a connu un travail financier soutenu durant les sessions d'avril et septembre : l'importance des questions budgétaires et de management a été au cœur de nos débats. Les rapports qui vous ont été remis témoignent de ce travail. Je tiens tout particulièrement à souligner la qualité et le niveau d'engagement de chacun des membres de notre Comité qui a su s'adapter à une très grande variété de questions tout en recherchant les solutions pour aider la Cour dans son travail. J'ajouterai encore deux points : d'une part, l'organisation de sous-groupes au sein du Comité a permis de mobiliser, notamment entre les sessions, nos collègues de manière à préparer utilement la réflexion collective ; d'autre part, le Comité a mis à disposition des Etats Parties la première édition d'un manuel à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la Cour. Il synthétise les principales observations et recommandations de votre Comité, décrit certaines questions procédurales et offre une vision des orientations du Comité sur les questions financières et budgétaires depuis 2002.

De même, je dois exprimer ma gratitude à M. le président de la Cour, Mme la procureure, à Mme la greffière ainsi qu'à l'ensemble des personnels qui ont su apporter leurs concours lors de nos travaux à travers les rapports particuliers qui nous ont été remis ou bien lors de nos différentes discussions.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier vivement Mme la président et messieurs les ambassadeurs qui ont bien voulu accepter une modification d'importance dans notre mode de fonctionnement. 2012 a été une année nouvelle puisque nous n'avons pas limité nos relations à une approche commune postérieure à nos travaux. Nous avons instauré des liens privilégiés tout au long de l'année permettant d'accroître notre partenariat avant, pendant et après les sessions du Comité. Cela a imposé beaucoup de travail pour chacun, mais a surtout facilité une meilleure approche commune sur les questions financières. Et si la parole ne survit pas, d'ordinaire, au temps, elle est devenue désormais pérenne grâce à cette collaboration nouvelle.

Madame la présidente, j'aimerais aborder, avec votre accord, un point de méthodologie avant d'évoquer nos travaux.

Contrairement à une idée répandue, le Comité n'évoque pas seulement les comptes et la situation financière de la Cour. Il en fait une mise en situation afin d'évaluer et de porter un regard sur les conséquences managériales et budgétaires. Ceci s'effectue avec le souci essentiel d'une maîtrise permanente des finances publiques.

Aujourd'hui, l'exercice est plus contraint compte tenu du contexte économique. Cependant, lors de sa dernière session, l'Assemblée a formulé une règle financière qui doit désormais constituer, comme cela a été le cas cette année, le socle de réflexion du Comité et de la Cour. La résolution n°4 a prié la Cour, au cas où elle proposerait une augmentation budgétaire pour 2013 de préparer un document de travail précisant les alternatives au travers desquelles des réductions de crédits seraient opérées afin de maintenir une masse budgétaire identique entre 2012 et 2013.

J'ai dit « socle de réflexion » car la règle posée est un principe directeur qui dépasse le seul cadre annuel et doit gouverner chaque décision importante de la Cour. Quant à votre organe subsidiaire

qu'est le Comité, il a veillé, en votre nom, à ce que les efforts de la juridiction soient, dès 2012, clairs, massifs et permanents dans l'esprit de cette résolution. Vous en trouverez témoignage dans les rapports du Comité et, notamment, dans l'étude de la maquette budgétaire pour 2013. En méthodologie, il a été recherché à ce que l'Assemblée soit saisie d'un budget soutenable sans porter atteinte à ce qui fonde l'action même de notre institution judiciaire internationale, à savoir la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

Madame la présidente, mesdames et messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance du contenu des deux rapports du Comité pour l'exercice 2012. Leur économie ne diffère pas sensiblement des années antérieures. Celui de la session d'avril 2012 se rapporte principalement à des questions d'exécution budgétaire et de suivi, à des questions d'administration et de ressources humaines. Le rapport de la session de septembre et octobre 2012 a visé essentiellement à aborder les questions financières et budgétaires soit directement, soit à travers l'impact des décisions administratives tout en se livrant à une analyse approfondie des besoins futurs de notre institution.

Considérant le cadre de cette intervention, je limiterai volontairement mon propos à une vision synthétique des principales questions transversales.

En premier lieu et pour ce qui concerne les questions financières, le Comité a formulé de nombreuses recommandations tenant au barème des quotes-parts ainsi qu'au réapprovisionnement du fonds en cas d'imprévus.

Il est ainsi recommandé pour 2013 que la Cour calcule provisoirement les contributions des Etats parties conformément au barème approuvé par les Nations-Unies pour son budget ordinaire pour 2012. Le calcul final devrait alors être basé sur le barème adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies lors de sa 67^{ème} session pour son budget ordinaire pour 2013 et adapté selon les principes sur lesquels le barème est fondé.

En 2012, la Cour a sollicité huit fois le Comité pour avoir accès aux fonds pour imprévus pour un coût total de 3,8 M€. A cette occasion, le Comité a recommandé d'optimiser les ressources existantes, à disposer d'un compte rendu de l'utilisation des ressources supplémentaires quant au personnel temporaire pour chaque grand programme afin d'en assurer un suivi efficient et à ce qu'une estimation actualisée soit donnée à l'Assemblée. A ce jour, le Comité a été informé qu'avec une estimation des dépenses au 31 décembre 2012 de 98,5%, le recours envisagé au fonds en cas d'imprévus devrait se limiter à 0,5 M€.

A cet égard, le Comité recommande également que la Cour, par l'intermédiaire de son président, adresse dans les 60 jours calendaires suivant l'envoi de la demande de prélèvement des fonds une information écrite précisant l'utilisation desdits fonds. Ceci afin d'assurer un suivi financier des demandes. Au demeurant, nous avons également souligné dans notre rapport d'avril dernier que le recours à ce fonds devait s'effectuer avec la plus extrême prudence. Il ne s'agit pas en la circonstance d'un mode alternatif de financement.

Nous avons également abordé la question des modifications du règlement financier. Tout en approuvant les propositions d'amendements il est nécessaire que la Cour poursuive son dialogue avec le commissariat aux comptes de manière à ce que la mise en œuvre des normes IPSAS se réalise le plus facilement possible.

Le placement des liquidités a fait l'objet d'un examen de manière à préserver les fonds investis tout en dégagant un rendement satisfaisant et en veillant à déterminer les établissements dépositaires compte tenu de nos besoins de trésorerie et de la notation desdits établissements face à un marché financier actuellement instable.

Le fonds de roulement a enfin été examiné et le Comité recommande de maintenir ledit fonds à son niveau actuel compte tenu de la solidité de la situation de caisse de la Cour.

J'ajouterai encore qu'en ce qui concerne les mesures d'efficience le comité surveille, session après session, les gains évoqués par la cour. Tout en ne disposant pas d'une comptabilité analytique qui permettrait un suivi affiné de l'impact des mesures adoptées par la cour, le comité note des efforts importants accomplis en ce domaine.

En deuxième lieu et sur les questions d'organisation, le Comité a recommandé à la cour de mettre en place un processus permettant de hiérarchiser ses besoins de financement à raison de ses priorités. Dans le même esprit il a été demandé de mettre en œuvre un exercice de budgétisation en base zéro pour les activités d'information, de documentation et de sensibilisation. Nul doute que ce secteur est susceptible de connaître une plus grande mutualisation des moyens des différents organes de la cour. Dans le même esprit le comité a demandé à la cour de déployer des efforts complémentaires afin de mettre en œuvre une comptabilité analytique pour un coût moindre. L'objectif est ici de connaître de manière plus précise le coût de chaque activité. En ce qui concerne les normes internationales IPSAS, leur mise en place progresse et le comité veille dans ses sessions à suivre les conditions de mise en place de l'information financière.

En ce qui concerne le fonds au profit des victimes, le comité a recommandé que la cour et le secrétariat du fonds entreprenne de concert un examen approfondi pour réduire les risques de change.

En troisième lieu, et pour ce qui a trait aux questions d'administration, le comité a été conduit cette année à faire des propositions que je crois importantes à votre assemblée.

Après de nombreux débats avec la cour et les différents organes, le comité d'avis et recommande que l'assemblée approuve le régime de subventionnant des primes d'assurance-maladie pour les retraités. En ce qui a trait aux programmes d'administrateurs auxiliaires, une présentation devrait être finalisée lors de la prochaine session du comité et nous permettra le moment venu de vous soumettre un projet. Vous n'aurez pas manqué de relever également dans les rapports pour 2012 du comité que nous avons recommandé délimitation des crédits ouverts en matière de représentation, de fournitures et d'accessoires mais également en matière de recours aux consultants. Sur ce dernier. Le comité vous a suggéré une limitation des crédits ouverts ainsi qu'une harmonisation des méthodes d'imputation budgétaire : il est pour le moins surprenant de constater que lorsque l'enveloppe dite des consultants se réduit, celle destinée aux services contractuels augmente à due proportion.

En ce qui concerne le taux de vacance des postes et le niveau des effectifs, le comité recommande de continuer à maintenir un taux de vacances pour les postes fixes et recommande également un taux de vacance générale de 8 % saufs cas particuliers mentionnés au rapport.

Mais une des principales propositions réside dans la recommandation du comité tendant à ce que l'assemblée intègre le coût de l'augmentation du régime commun des Nations unies dans le budget pour 2013. Je vous renvoie bien entendu aux détails de notre rapport de septembre dernier sur cette question tout en soulignant d'ores et déjà qu'il conviendrait désormais de solder cette situation mais surtout d'éviter que les budgets ultérieurs soient lourdement impactés par un effet démultiplicateur qui rendrait encore plus complexe votre travail.

De manière synthétique, le comité a relevé que l'assemblée avait prié la cour de s'affilier à la caisse commune des pensions du personnel des Nations unies. L'article 3B du statut, règlement et système d'ajustement des pensions de la caisse prévoit que peuvent s'affilier à celle-ci toute institution spécialisée ainsi que tout autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitement, indemnités et autres conditions d'emploi de l'organisation des Nations unies. Et l'admission à la caisse se fait par décision de l'assemblée générale sur recommandation favorable du comité mixte après acceptation par l'organisation candidate des statuts et conclusions. Lors de sa deuxième session l'assemblée a adopté le règlement du personnel de la cour dans lequel un certain nombre d'éléments sont calquées sur ceux du régime commun des Nations unies. On ne notera encore que la cour a soumis ses statuts et son règlement du personnel au comité mixte et que l'assemblée générale a autorisé la filiation de la cour à la caisse. Considérant ces différents éléments le comité a estimé que la cour était liée par les statuts de la caisse et était donc obligé d'appliquer à son personnel les principaux éléments du régime commun comme le classement des postes et le barème de traitement et autres indemnités.

Une dernière question transversale se doit d'être évoquée ici : lors de sa 18e session le comité insisté sur la nécessité d'introduire une culture de la responsabilisation du personnel ce qui, par voie de conséquence, implique d'inclure un mécanisme de récompenses en cas de bonnes performances. Cela signifie également de disposer d'un mécanisme de sanctions dans le cas contraire. Égard il est également précisé que le comité a rappelé la nécessité d'obtenir l'aval préalable de l'assemblée avant tout reclassement de poste situé dans la catégorie des administrateurs.

En quatrième lieu et pour ce qui concerne l'activité de la cour, le comité a longuement évoqué ces questions avec les différents organes de la cour et à chercher à faire un lien permanent entre les fonds demandés et la réalité de l'activité judiciaire présentée au soutien des demandes financières. C'est ainsi que le comité recommande une réduction de certains postes de dépenses au titre de l'appui opérationnel pour 2013 tel que cela vous a été présenté en annexe de notre rapport. Sont principalement concernés les frais de voyage, les services contractuels ainsi que les frais généraux de fonctionnement au titre du grand programme trois. Au total ces quatre postes de dépenses représentent un montant de 4,7 millions d'euros pour 2013 il a été proposé une réduction forfaitaire de 5 % de ses crédits soit 235 000 € tout en écartant de cette réduction les grands programmes arrêtés.

Je crois utile, pour la bonne compréhension de nos travaux, de souligner un point important figurant à notre rapport. Vous n'avez pas manqué de relever qu'à travers les grands programmes 1 à 7, nous vous avons proposé une approche micro-économique complémentaire se rapportant à des réductions soit de budgets soit de postes. Tout ceci a bien évidemment été réalisé en fonction des discussions avec la cour et sur la base des activités déclarées.

Mais il convient d'ajouter tout de suite que le travail dépend en grande partie de la connaissance qu'il peut avoir des orientations stratégiques de la cour et des décisions judiciaires intervenues au cours de l'année écoulée. Il est bien certain que l'activité judiciaire est le principal moteur de nos prévisions. Et l'assemblée doit garder présente à l'esprit l'idée selon laquelle une prévision budgétaire se base sur les seuls éléments connus au moment où elle est réalisée. Soyez assurés que lorsque des événements non prévisibles se réalisent, le comité collabore en permanence avec la cour afin de limiter l'accès au fonds pour imprévus à ce qui est strictement nécessaire.

En cinquième lieu et pour ce qui a trait à l'aide légale, le comité a recommandé cette année que l'assemblée suive l'ensemble des propositions du greffe visant à modifier le paiement de différents indemnité forfaitaire aux équipes selon les moments de la procédure criminelle. Il y a là un creuset d'économies de plus d'un million à réaliser dès 2013. Votre comité en a donc logiquement tiré les conséquences dans la préparation du budget pour le prochain exercice.

L'objectif n'est pas ici de réduire de manière drastique les moyens des équipes de défenses des personnes poursuivies ou des victimes. L'objectif est d'adapter l'aide légale à ce qu'elle doit normalement couvrir. D'autres aspects ne manqueront pas de faire l'objet de réflexion complémentaire par la suite : c'est notamment le cas de l'indigence et de la représentation des parties lors de la phase des réparations. D'autres mécanismes alternatifs pourraient également être mis en place afin de modifier certaines structures actuelles. C'est ainsi que le comité s'interroge sur le maintien en l'état du bureau du conseil de la défense.

En sixième lieu et s'agissant des locaux de la cour, votre comité vous a soumis un certain nombre d'économies dans le projet de budget programme pour 2013 (par exemple 120 000 € pour les locaux provisoires). Pour ce qui concerne les locaux permanents le comité a recommandé de mettre en place rapidement une procédure est une organisation permettant de réfléchir à l'emménagement à terme dans les nouveaux locaux. Il appartient également au groupe de travail de donner les précisions nécessaires permettant aux prochains Etats Parties adhérents, après l'achèvement des locaux permanents, de savoir comment ils contribueront au financement du projet. J'ajouterai encore que le comité à rechercher de nouveaux à atténuer le coût des nouveaux équipements à acquérir.

Enfin, le comité est revenu sur le travail du bureau de l'audit interne et à formuler plusieurs propositions dont notamment celle tendant à avoir dans chaque rapport d'audit un résumé des recommandations antérieures et un état de la mise en œuvre desdites recommandations.

*

* *

Madame la présidente,

Permettez-moi, de nouveau, d'adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des fonctionnaires de la cour qui ont su, une nouvelle fois, travailler dans un excellent état d'esprit avec les membres du comité. Bien entendu le travail a été plus que soutenu cette année, mais il s'est développé dans un esprit de dialogue et de partenariat qui est à souligner.

Quant à moi, en ma qualité de président du comité du budget des finances, j'adresserai le plus vif remerciement à l'ensemble de mes collègues pour leurs précieuses contributions à nos travaux en 2012. Je ne vous cache pas que c'est un privilège que d'être membre de ce comité.

Enfin, j'adresserai un dernier remerciement, non pas aux acteurs quotidiens de notre institution judiciaire internationale, mais à l'assemblée tout simplement. Par vos travaux, par vos orientations, par votre engagement, vous tous donnez un sens à notre travail. Rien n'est anodin lors de vos assemblées. Vos décisions sont autant de challenges pour la cour bien sûr mais également pour votre comité du budget et des finances. Soyez-en vivement remercié.

Merci madame la présidente.